



« Il est essentiel de soigner les corps et de panser aussi les blessures du cœur ».  
Pierre Bolet, fondateur de l'association Cordia

Madame, Monsieur,

Association  
Loi de 1901  
Siret 41218715500129  
NAF 9499 Z  
FINESS 750011728

[www.cordia.asso.fr](http://www.cordia.asso.fr)  
[direction@cordia.asso.fr](mailto:direction@cordia.asso.fr)

**Siège social**  
3 rue Saint Nicolas  
75012 Paris

**Direction &  
Administration**  
Tel. 01 84 17 72 65

**Résidences Cordia :**

**ACT PARIS**  
Tél. 01 84 17 72 63

**VILLA AMEDEVILLE**  
5-7, rue Emile Desvaux  
75019 Paris  
Tél 01 42 06 90 48

**MAS Maison d'Accueil  
Spécialisée**  
71, rue Compans  
75019 Paris  
Tel. 01 53 38 82 13

**ACT TOURS**  
75-77, rue Walvein  
37000 Tours  
Tél. 02 47 05 07 74

**ACT POITIERS**  
13, rue Scheurer Kestner  
86000 Poitiers  
Tél. 05 49 51 87 96

**ACT NIORT**  
189, avenue de La  
Rochelle,  
Centre Descartes,  
79000 Niort  
Tél. 05.49.25.99.16

**ACT LA ROCHELLE  
LHSS/LAM LA ROCHELLE**  
11, rue Franc Lapeyre  
17000 La Rochelle  
Tél. 05 46 27 18 19

A compter de janvier 2022, l'organisation des ACT Cordia Tours est la suivante :

| Nombre de Places  | Tours et Métropole | Loches Sud Touraine | Chinonais/<br>pays Loire nature | Amboise/Pays Loire Touraine | Total |
|-------------------|--------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------------|-------|
| ACT traditionnel  | 15                 | 1 à Loches          | 2 à Chinon                      | 4 à Amboise                 | 22    |
| ACT Hors les murs | 7                  | 5                   | 3                               | 4                           | 19    |

Les ACT « hors les murs », sont une modalité d'accompagnement qui s'inscrit dans une approche « d'aller vers », et répondent au besoin de déployer les interventions d'un équipe pluridisciplinaire au sein de toute forme d'habitat. Ils visent ainsi à répondre de manière mieux adaptée aux besoins des personnes concernées qui peuvent être les plus éloignées de l'offre de soin et des dispositifs de prévention.

**La modalité « d'aller vers » vise à renforcer :**

- L'équité en santé en favorisant le retour vers les dispositifs de droit commun ;
- Le recours à la prévention et aux soins ;
- L'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé ;
- La prise en compte par les acteurs de la santé des spécificités, potentialités et facteurs de vulnérabilité de ces publics

**Dans ce cadre, les objectifs de l'accompagnement ACT animés par l'association Cordia sont ainsi définis :**

- Se soigner : prendre en charge sa santé,
- Redynamiser les liens familiaux et sociaux,
- Retrouver un sentiment de contrôle et de compétence en général pour se soigner, organiser son quotidien, gérer son logement, son budget, ses papiers etc...
- S'inscrire dans un projet de vie dès que cela est possible à l'extérieur de la structure : logement, travail, continuité des soins etc...
- Connaître une fin de vie digne, lorsque le pronostic vital est engagé à court ou moyen terme



« Il est essentiel de soigner les corps et de panser aussi les blessures du cœur ».  
Pierre Bolet, fondateur de l'association Cordia

**Notre dispositif ACT « Hors les murs » s'adresse aux personnes souffrant d'une maladie chronique, fréquemment accompagnée de comorbidités, notamment addictives ou psychiatriques, dans leurs lieux de vie :**

- fragilité psychique,
- précarité économique,
- isolement géographique, familial ou social,
- environnement administratif et/ou juridique inexistant,
- éloignement du système de santé,
- pratiques à risques et/ou addictives,

**Les personnes concernées bénéficieront :**

- d'une coordination médicale et d'un accompagnement aux soins si nécessaire,
- d'actions de promotion, d'information, d'éducation et de prévention permettant d'acquérir des compétences en santé,
- d'un accompagnement et d'un travail social d'orientation,
- d'activités et de lieux de sociabilité visant à lutter contre l'isolement.

Un ensemble de facteurs est pris en compte. Le travail d'équipe pluridisciplinaire composée de travailleurs sociaux, infirmiers, médecin, TISF, AVS et psychologue converge vers le résident et impulse ainsi une dynamique centrée sur la personne. La création d'outils et la mise à disposition de technologies favorisant, entre autres, l'expression des besoins et les conditions de partenariat résidents, personnes accompagnées/professionnels renforce la coordination thérapeutique. L'utilisation aussi par nos partenaires, de notre outil numérique via la plateforme ACX, est un atout supplémentaire dans l'accompagnement quotidien du public concerné par ce dispositif.

**Les lieux d'interventions envisagés sont :**

- au domicile des usagers,
- à la rue, en campement ou en squat,
- au sein de structure relevant de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) sur signalement (hébergement d'urgence, accueils de jour, CHRS,...)
- au sein des lieux fréquentés par le public cible,
- au sein des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux pour soutenir la transition avant l'entrée ou à la sortie d'ACT afin de stabiliser la personne dans son nouvel environnement (dans cette optique, les équipes d'interventions de l'ACT hors les murs viennent en complémentarité et en coordination avec les équipes des établissements d'accueil dans le cadre du projet individuel de la personne qui doit être partagé)

**L'intervention des ACT hors les murs de Tours, Loches, Chinon ou Amboise sera mise en œuvre sur demande :**

- des services sociaux,
- d'un établissement de santé,
- d'un établissement ou service médico-social,
- d'un établissement social d'hébergement,
- d'un SPIP, d'une UCSA et d'associations de sortants de prison, d'un CSAPA,



« Il est essentiel de soigner les corps et de panser aussi les blessures du cœur ».  
Pierre Bolet, fondateur de l'association Cordia

- d'associations d'aide aux malades,
- à l'initiative de la personne, de ses proches ou de son médecin traitant,
- d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile.

**La durée de la prise en charge :**

- les ACT hors les murs représentent une offre médico-sociale à caractère temporaire,
- la durée de l'accompagnement est définie par Cordia en lien avec la personne prise en charge sur la base d'un projet individuel. Nous visons une durée moyenne de 2 ans.

Ainsi, fidèle au projet associatif qui a pour objectif principal de « Favoriser le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées » nous mettons en œuvre un accompagnement dynamique favorisant la co-construction du projet de vie, avec une prise en compte de la compétence et du savoir-faire des personnes accompagnées dans nos A.C.T.

L'équipe pluridisciplinaire repère les besoins de la personne accueillie. Dans le cadre des réponses à apporter et de la coordination du projet de soins, du projet social et du soutien psychologique, les partenaires identifiés sont sollicités par les professionnels. Les partenaires locaux sont associés aux réponses à apporter (soutien, présence aux synthèses, réseau).

Dans l'attente de ce travail partenarial que nous espérons riche, l'ensemble de l'équipe Cordia reste à votre disposition pour vous proposer une présentation plus précise du dispositif ainsi que pour tout questionnement.